

## Coordonnateur (trice) Réseaux d'écoles Rurales RER Vallée du Thoré

### Fonctions et missions *Décret et circulaires*

- Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré
- Article L611-1 du Code général de la fonction publique

### Profil

- Très bonne maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur...), applications métier (M@gistère...),
- Compétences de gestion administrative
- Organisation dans le travail
- Capacités relationnelles et aptitude à travailler en équipe
- Compétences d'analyse et de synthèse
- Adaptabilité
- Connaissances didactiques et pédagogiques
- Compétence dans l'accompagnement des équipes
- Animation de réunion
- Connaissances des 3 axes fondamentaux des RER dans le Tarn

### Les missions

#### 1. Accompagner et animer

*Les coordonnateurs de réseaux sont avant tout des enseignants qui appuient leur action dans le cadre des programmes.*

- Accompagner les enseignants
  - Avoir un rôle d'impulsion pédagogique et didactique, en lien avec l'équipe de circonscription ;
  - Favoriser la cohérence des démarches pédagogiques et didactiques.
  - Impulser, coordonner des projets pédagogiques fédérateurs au sein du réseau et accompagner les équipes enseignantes dans leur mise en œuvre
  - Être une personne ressource d'un point de vue pédagogique, dans l'organisation de manifestations, dans le travail partenarial et au regard de la spécificité du réseau
  - Encourager et accompagner l'innovation pédagogique
  - Promouvoir la coopération inter-écoles et la mutualisation de ressources, de pratiques, d'outils : en faciliter l'accès et assurer la circulation de l'information relative à la spécificité du réseau

- Sur sollicitation de l'IEN, aider les enseignants à mettre en place des solutions adaptées en lien avec l'équipe de circonscription pour répondre aux besoins des élèves
  - Accueillir et soutenir les personnels du réseau, en collaboration avec les équipes de circonscription.
- Animer le réseau
    - Animer les conseils de maîtres de réseau en s'appuyant sur une préparation rigoureuse (fixer des objectifs, établir un ordre du jour, apporter son aide dans les groupes de travail...)
    - Animer le conseil de réseau en particulier par la présentation à l'ensemble des partenaires du bilan pédagogique (et financier dans le cadre des RER) de l'année scolaire écoulée, les perspectives de l'année scolaire suivante
    - Assurer la liaison entre les différents acteurs du réseau (écoles, collège, partenaires).
    - Identifier et développer les partenariats avec les acteurs locaux et au-delà (collectivité territoriale, associations, des institutions publiques ou privées ...) pour enrichir et renforcer l'offre éducative et les ressources disponibles
    - Participer à la liaison école/collège ;
    - Représenter les écoles du réseau auprès des communes, de la communauté d'agglomération et autres instances à la demande de l'IEN.

## 2. Concevoir et piloter

- Être le garant du projet de réseau
  - Concevoir, en lien avec les pilotes/ IEN, le projet de réseau, en cohérence avec les priorités nationales et le projet académique : synthétiser les bilans réalisés dans chaque école, déterminer les axes pédagogiques, déterminer les objectifs
  - Proposer ce cadre aux enseignants pour qu'ils puissent élaborer, par cycle, les actions qu'ils souhaitent mettre en place.
  - Rédiger le document final
  - Veiller à la mise en œuvre du projet
  - Contribuer au suivi et à l'évaluation du projet du réseau par la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation.
- Piloter, le cas échéant, les actions communes du réseau
  - Planifier les actions sur la durée de l'année scolaire
  - Organiser les sorties et les rencontres inter-classes : prévoir l'encadrement, les conditions de sécurité
  - Réguler en dialoguant avec les collègues pour faire émerger des besoins auxquels répondre en recentrant sur les objectifs visés
  - Rédiger le bilan des actions élaborées en conseil de maîtres de réseau
- Identifier les besoins spécifiques du territoire du réseau.
- Évaluer les effets des actions
  - Assurer le suivi et l'évaluation des actions menées, et rédiger des rapports périodiques sur l'avancement des projets.
  - Suivre la mise en œuvre des projets éducatifs et leur évaluation
  - Recueillir les données nécessaires pour l'évaluation continue du réseau et pour la réalisation des bilans et rapports d'activité
  - Proposer des actions correctives ou des évolutions pour améliorer l'efficacité du réseau ;
  - Participer aux évaluations d'école

### 3. Gérer et administrer

- Gérer
  - Optimiser l'utilisation des ressources matérielles disponibles au sein du réseau : mettre en place et suivre des outils de gestion administrative (planning, gestion des ressources matérielles, etc.).
  - Gérer le matériel : Superviser la gestion logistique des besoins matériels des écoles mis en commun (fournitures, équipements pédagogiques, etc.), dresser un inventaire, transporter le matériel ;
  - Gérer le Budget :
    - Établir le budget prévisionnel, prendre en compte les charges incontournables, prévoir les besoins inhérents à l'élaboration des actions, recenser les besoins en investissement, les proposer en conseil de maîtres, suivre les dépenses, vérifier chaque facture, contrôler le débit des lignes budgétaires, établir des contacts réguliers avec la personne en charge de la trésorerie
    - S'inscrire dans les modalités administratives des mises en paiement de la collectivité concernée
  - Pour les actions de réseau mises en œuvre, gérer les intervenants :
    - Aider à la rédaction des projets pédagogiques en lien avec les programmes,
    - Gérer administrativement : agréments, calendrier des interventions, logistiques matérielles ;
    - Effectuer régulièrement un bilan de parcours avec les intervenants.
- Administrer
  - Rédiger les comptes rendus pour notifier les décisions et engagements pris, formaliser par écrit toutes les actions du projet de réseau et distribuer ces comptes rendus ;
  - Le cas échéant, rédiger divers courriers : réservations, agréments, convocations conseil de réseau, invitations fête de réseau...
  - Si besoin, et dans le cadre d'un projet de réseau, réserver les autobus

### 4. Se Former

- Participer aux stages de formation des coordonnateurs
- Participer aux animations pédagogiques de circonscription
- Participer aux constellations et à tout accompagnement impliquant des écoles du réseau sur demande de l'IEN

### 5. Contribuer aux réflexions au niveau de la circonscription, du département

Sur sollicitation de l'IEN, le coordonnateur peut être amené à participer

- aux réunions d'équipe de circonscription ;
- à des réunions de coordonnateurs
- à des groupes de travail au niveau départemental, académique.

### 6. Missions en lien avec la spécificité des territoires (coordonnateur TER)

Sous l'autorité de l'IEN, le coordonnateur exerce ses missions dans le cadre du déploiement du dispositif « Territoire Éducatif Rural » avec les objectifs suivants :

- Assister les pilotes du TER dans la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation du dispositif
- Participer et contribuer aux instances de pilotage du TER
- Assurer la continuité avec et entre les partenaires du TER.

Pour cela, il devra :

- Faire vivre pédagogiquement le projet de Territoire Éducatif Rural
- Promouvoir et développer les complémentarités éducatives
- Organiser, valoriser, optimiser et mettre en œuvre les ressources et le fonctionnement

## Conditions et organisation du service

- Rattachement administratif : auprès de l'IEN de la circonscription de Mazamet-Monts de Lacaune
- Lieu principal d'exercice : sur l'ensemble des écoles du RER Vallée du Thoré
- Temps de travail : la charge de travail du coordonnateur de réseaux dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures annuelles.

## Procédure à suivre pour candidater

Les candidatures devront être envoyées par courriel à :

- Gestion Collective : [gestcollective81@ac-toulouse.fr](mailto:gestcollective81@ac-toulouse.fr)
- Copie à l'IEN de la circonscription de Mazamet-Monts de Lacaune

Le dossier de candidature comprendra :

- Un CV
- Une lettre de motivation

## Contact pour tout renseignement

Sur le poste concernant l'organisation de la circonscription

- le secrétariat de l'IEN de Mazamet-Monts de Lacaune :
  - Courriel : 0810057x@ac-toulouse.de
  - Tél : 0567765875

Sur les procédures du mouvement

- [ia81-mouvement@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-mouvement@ac-toulouse.fr)